



PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 22 février 2024

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire**

*** * * * ***

Date de convocation : 16 février 2024

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB, Laurette DEBERLE

Absent : Christine PEYROUX (pouvoir à Annie CAMPREDON), Benoît BRIAND (pouvoir à Aloïs BUMB)

Secrétaire de séance : Pierre-Jean GALLET

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 08/02/2024
- Choix des entreprises pour le marché public « aménagement du bourg tranche 3 »
- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 08/02/2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2- Choix des entreprises pour le marché public « aménagement du bourg tranche 3 »

À la suite de l'appel d'offre lancé par le conseil municipal pour la réalisation de la troisième tranche de travaux d'aménagement et d'embellissement du bourg, plusieurs entreprises ont répondu et ont été notées par le cabinet d'architecture AB2R et par Osmose Paysage, maîtrise d'œuvre en groupement. Ces notations sont effectuées à 50 % en fonction de critères techniques et à 50 % en fonction du prix.

Pour le lot 1 (aménagement de surface) : cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offre. L'entreprise « COLAS », obtenant la meilleure note, a été retenue. Le coût global des travaux serait de 446 874,40 € HT. Cette tranche regroupera la réfection des rues du forgeron, de la fontaine, des tilleuls ainsi que la place de Lachaud.

Délibérations votées à l'unanimité

Pour le lot 2 (espaces verts) : deux entreprises ont répondu à l'appel. Évaluées selon les mêmes critères, c'est l'entreprise « Roche paysage » qui est la mieux classée et donc retenue. Le coût des travaux serait de 18 701,35 € HT.

Délibérations votées à la majorité (2 abstentions : Roland DEBERLE, Laurette DEBERLE)

Signature secrétaire de séance

Signature Maire